



International Coffee Organization
Organización Internacional del Café
Organização Internacional do Café
Organisation Internationale du Café

ICC 93-10

6 juin 2005
Original : anglais

F

**Décisions et Résolutions adoptées à la
quatre-vingt-treizième session du
Conseil international du Café**

18 – 20 mai 2005

1. Le Conseil international du Café s'est réuni du 18 au 20 mai 2005 sous la présidence de M. Markus Schlagenhof (Suisse).

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour et calendrier des réunions

2. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document ICC-93-0 Rev. 1 et a pris note des dispositions prévues pour les réunions figurant dans le document EB-3811/02 Rev. 5.

Point 2 : Voix et pouvoirs

Point 2.1 : Voix au sein du Conseil pour l'année caféière 2004/05

3. Le Conseil a pris note de l'état des arriérés de paiement influant sur les droits de vote au 16 mai 2005 et a approuvé la nouvelle répartition des voix au sein du Conseil et du Comité exécutif pour l'année caféière 2004/05 figurant dans le document EB-3873/04 Rev. 2.

Point 2.2 : Pouvoirs

4. Le Conseil a noté que le Secrétariat avait examiné les pouvoirs que les Membres avaient présentés et avait informé le Président du Conseil qu'ils étaient en bonne et due forme. Le Conseil a décidé d'approuver le rapport verbal sur les pouvoirs présenté par le Secrétaire, qui a ultérieurement été diffusé, accompagné de la liste des délégations, sous la référence ICC-93-9.

Point 3 : Participation à l'Accord international de 2001 sur le Café

5. Le Conseil a souhaité la bienvenue aux États-Unis qui étaient représentés en tant que Membres à la session à la suite de leur adhésion à l'Accord de 2001, le 3 février 2005. Le délégué des États-Unis a fait une déclaration au Conseil dont le texte a été diffusé sous la référence ICC-93-8.

6. Le Conseil a noté qu'au 18 mai 2005, l'Organisation comptait 74 Membres, 44 pays exportateurs et 30 pays importateurs, dont la liste figurait dans le rapport sur la participation (document EB-3886/05 Rev. 1). En outre, et conformément à ce qui avait été notifié dans le document ED-1948/05, à la suite du dépôt auprès de l'Organisation des Nations Unies d'un instrument de ratification par l'Italie, les conditions d'entrée en vigueur fixées dans l'Article 45 de l'Accord et dans la Résolution numéro 409 étaient maintenant remplies et l'Accord était définitivement entré en vigueur le 17 mai 2005.

7. Le Président du Comité exécutif a déclaré que le Comité avait examiné deux projets de résolutions, l'un sur la prorogation jusqu'au 31 mai 2006 du délai fixé pour le dépôt des instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion (document WP-Council No. 131/05), et l'autre sur la prorogation jusqu'au 31 mai 2006 du délai fixé pour le dépôt d'instruments par les gouvernements qui appliquaient l'Accord à titre provisoire (WP-Council No.132/05). Le Comité avait décidé de recommander au Conseil d'approuver ces deux projets de résolutions.

8. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a décidé d'approuver le projet de résolution figurant dans le document WP-Council No. 131/05 et visant à proroger jusqu'au 31 mai 2006 le délai fixé pour le dépôt des instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion, qui est devenu la Résolution numéro 421. Le Conseil a également décidé d'approuver le projet de résolution figurant dans le document WP-Council No. 132/05 et visant à proroger jusqu'au 31 mai 2006 le délai fixé pour le dépôt d'instruments par les gouvernements qui appliquaient l'Accord à titre provisoire, qui est devenu la Résolution numéro 422. Le texte de ces deux Résolutions est joint aux présentes Décisions.

Point 4 : Situation du marché du café

9. Le Directeur exécutif a présenté son analyse mensuelle du marché du café (Lettre du Directeur exécutif d'avril 2005) et un aperçu de la situation du marché du café figurant dans le document ICC-93-5. Ce dernier document comprenait une analyse de la production et de la consommation des principaux pays exportateurs et importateurs. Il comprenait également des données sur les mouvements des prix depuis 1999 ainsi qu'une analyse des scénarios possibles à court terme. Depuis le dernier trimestre de 2004, les prix du café ont considérablement augmenté, le prix composé de l'OIC s'établissant entre 94,90 et

107,36 cents EU la livre en mars 2005, par rapport à 58,79 et 62,88 cents en mars 2004. De tels niveaux n'avaient pas été atteints depuis le dernier trimestre de 1998. Cette augmentation des prix s'était essouffée vers la fin mars 2005, avant de reprendre à partir de la mi-avril. Les prix étaient donc restés fermes et ont confirmé que la crise, due à la faiblesse des prix perçus par les pays exportateurs pendant plus de quatre ans, touchait à sa fin. Alors que les quatre groupes de café avaient bénéficié d'une augmentation des prix, le différentiel entre les Autres doux et les Robustas s'était creusé pour atteindre une moyenne de 85,52 cents EU la livre en avril 2005, par rapport à 39,07 cents en avril 2004 et 27,27 cents en avril 2003. L'augmentation des prix au dernier trimestre de 2004 et au début de 2005 avait également confirmé le rôle important des fondamentaux dans les mouvements des prix du café. Le Directeur exécutif a noté que la faiblesse du dollar EU continuait d'avoir un impact négatif sur le revenu réel des producteurs de café. Le dernier rapport de l'OCDE faisait état d'un raffermissement général de la croissance économique de ses pays Membres en dépit des turbulences du marché du pétrole. Le volume total de la demande intérieure pour les pays de l'OCDE devait augmenter de 2,9% en 2005, de 1,9% dans la zone euro, de 3,3% aux États-Unis et de 2,1% au Japon. Cette croissance économique dans les principaux pays importateurs de café contrastait avec l'augmentation de la pauvreté dans les pays exportateurs qui souffraient depuis trop longtemps de la baisse de la valeur de leurs exportations de café. En conclusion, le Directeur exécutif a déclaré que les mouvements des prix au cours des six derniers mois étaient indicateurs d'une reprise dans les pays exportateurs après une longue période de baisse des revenus qui avaient atteint des niveaux plancher. Les fondamentaux du marché soutiendraient vraisemblablement les niveaux actuels des prix car le déficit de production en 2005, par rapport à la consommation, était d'environ 8 millions de sacs. Une fermeté durable des prix du café dépendrait essentiellement de la capacité des pays producteurs à mettre en œuvre des politiques d'encouragement de la production limitées aux besoins de la consommation.

10. Au cours des débats sur ce point, il a été suggéré que les rapports futurs sur la situation du marché comprennent des informations sur les indices de volatilité et des données sur les marchés à terme de New York et de Londres car les fonds d'investissement jouaient un rôle de plus en plus important dans les mouvements des prix.

11. Le Conseil a noté qu'il serait tenu compte de ces suggestions dans les rapports futurs et il a pris note de l'analyse mensuelle du marché du café (Lettre du Directeur exécutif d'avril 2005), de l'aperçu de la situation du marché figurant dans le document ICC-93-5 et de la deuxième estimation officielle de la campagne 2005/06 au Brésil figurant dans le document WP-Board No. 967/05.

Point 5 : Projets de mise en valeur du café

**Point 5.1 : Projets approuvés par le
Fonds commun pour les produits de base (FCPB)**

12. Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), M. Julius Jackson, a présenté le rapport de situation sur le projet intitulé "Amélioration de la qualité du café par la prévention de la formation de moisissures" figurant dans le document ICC-93-2 et a déclaré que le site web "Réduire la teneur d'Ochratoxine A dans le café" (www.coffee-ota.org) était maintenant opérationnel en anglais, espagnol et français. Un atelier en session plénière d'une demi-journée sur les conclusions du projet aurait lieu au Brésil au moment des réunions de l'OIC en septembre 2005.

13. Le Conseil a pris note de ces renseignements. Le Conseil a également pris note du rapport de situation sur les projets figurant dans le document EB-3878/04 Rev. 1 et des rapports de situation sur les projets suivants : "Amélioration de la production de café en Afrique par la lutte contre la dégénérescence du système vasculaire du café (trachéomycose)" (document ICC-93-3), "Lutte intégrée contre le scolyte blanc du tronc dans de petites exploitations de café (Inde, Malawi et Zimbabwe)" (document ICC-93-1) et "Renforcement des capacités commerciales, financières, gestionnaires et opérationnelles des petits producteurs/exportateurs de café au Mexique et au Nicaragua" (document ICC-93-4).

Point 5.2 : Projets soumis à l'approbation du Conseil

14. Le Président du Comité exécutif a déclaré que le Comité exécutif avait examiné trois nouvelles propositions de projets. Il avait noté que la proposition intitulée "Des outils nouveaux pour le caféiculteur" figurant dans le document WP-Board No. 936/03 Rev. 1, était une version révisée de la proposition de "Répertoire du café" visant à fournir des réponses simples aux questions clés des petits caféiculteurs, qui avait été approuvée en principe par le Comité exécutif de l'OIC en 2003. La proposition n'avait pas été transmise au Comité virtuel de présélection pour examen car une version précédente avait été approuvée par le Comité exécutif. Le représentant de CABI, M. Peter Scott, avait fait un exposé au Comité sur cette proposition. Le Comité avait noté qu'il s'agissait d'un projet important et avait décidé de recommander au Conseil de l'approuver de nouveau pour soumission au Comité consultatif du FCPB.

15. Le Comité avait également pris note d'un exposé de la représentante de la Côte d'Ivoire sur le projet intitulé "Accroissement de la valeur ajoutée à travers l'exploitation du potentiel du café Robusta haut de gamme (Côte d'Ivoire, Gabon et Guinée)" figurant dans le document WP-Board No. 968/05. Ce projet visait à accroître la valeur du café Robusta en termes de sélection et de commercialisation sur un créneau du marché et le Comité virtuel de présélection avait considéré que la proposition était particulièrement intéressante pour les

pays concernés mais que la gestion du projet et les activités pilotes devaient être examinées plus en profondeur. Notant que le projet serait examiné lors d'une réunion technique avant d'être soumis au Comité consultatif du FCPB pour examen, le Comité avait décidé de recommander au Conseil d'approuver cette proposition aux fins de soumission au FCPB.

16. En ce qui concernait le projet intitulé "Augmentation des revenus des groupes de petits exploitants dans la zone de production du café du Nigéria" figurant dans le document WP-Board No. 969/05, le Comité avait noté que le Comité virtuel de présélection avait déclaré que les bénéficiaires et les domaines d'action entraient dans le cadre des priorités du FCPB et de l'OIC mais que le projet devait être analysé plus en profondeur et être reformulé et qu'il serait souhaitable de commencer par préparer une proposition plus modeste.

17. Enfin, le Président du Comité exécutif a déclaré que le Comité avait demandé au Secrétariat de veiller à ce que le rapport du Comité virtuel de présélection sur les propositions de projets soit soumis avant les réunions du Comité afin d'en faciliter l'examen par les Membres. Il avait également noté que le Comité virtuel de présélection était ouvert à tous les Membres qui souhaitaient y participer et que les États-Unis avaient fait part de leur désir d'y participer.

18. Le Conseil a pris note de ce rapport. Sur la recommandation du Comité exécutif, il a décidé d'approuver de nouveau la proposition intitulée "De nouveaux outils pour le caféiculteur" et d'approuver la proposition intitulée "Accroissement de la valeur ajoutée à travers l'exploitation du potentiel du café Robusta haut de gamme (Côte d'Ivoire, Gabon et Guinée)" aux fins de soumission au FCPB.

**Point 5.3 : Aperçu des activités de l'Agence des États-Unis
pour le développement international (USAID) en matière de café**

19. Mme Carol Wilson (USAID) a fait un rapport détaillé sur les activités de l'USAID en matière de café. Le texte de son exposé a été diffusé à la réunion et est disponible sur demande auprès du Secrétariat.

20. Le Conseil a pris note de ce rapport et s'est félicité de la contribution de l'USAID au secteur du café. Plusieurs Membres ont fait des observations sur l'excellent travail de l'USAID et ont exprimé leur soutien pour ses initiatives bien structurées qui ont participé à l'amélioration de la compétitivité et de la production ainsi qu'au développement social. L'importance de l'augmentation du revenu des caféiculteurs et de l'amélioration de la qualité a été évoquée. En réponse à une demande d'information sur les procédures d'élaboration des projets et de recensement des zones d'intérêt possible, le Conseil a noté que les pays intéressés devaient entrer en contact avec la mission locale d'USAID sur leur territoire. Le

représentant de la mission consulterait alors les représentants du gouvernement et du secteur privé du pays pour s'assurer que les besoins étaient bien compris et élaborer un programme approprié en étroite coopération avec le pays.

Point 6 : Deuxième Conférence mondiale du Café

21. Le représentant du Brésil a fait un exposé sur les perspectives d'expansion agro-industrielle au Brésil et le rôle du café, et sur les dispositions prises pour la deuxième Conférence mondiale du Café qui aura lieu à Salvador (Brésil) du 23 au 25 septembre 2005. La Conférence sera présidée par M. Roberto Rodrigues (Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Alimentation du Brésil) et aura pour thème "Les leçons de la crise : Des orientations nouvelles pour le secteur du café". Il y aura trois sessions principales : Session 1 : Les leçons de la crise ; Session 2 : Les politiques caféières dans une économie de marché ; Session 3 : Comment mettre en place une économie caféière durable. La cérémonie inaugurale aura lieu le 24 septembre au matin, en présence du Président du Brésil, M. Luiz Inácio Lula da Silva, de Chefs d'État, de Ministres des pays Membres de l'OIC et de représentants de haut niveau des bailleurs de fonds multilatéraux. La Conférence accueillera des orateurs de haut niveau, experts dans leur domaine, et les organisateurs formaient le vœu que cette manifestation facilite un libre échange de vues et d'idées avec quelques-uns des décideurs les plus influents de l'industrie du café. Le Directeur exécutif préparera un document général à l'intention des orateurs et des participants afin de faciliter les discussions et les analyses. La Conférence sera suivie des réunions de l'OIC du 26 au 29 septembre ; une visite de zones de caféiculture de Bahia était prévue le vendredi 30 septembre, les frais de cette visite étant subventionnés par l'État de Bahia. Chaque Membre de l'OIC recevra deux places gratuites pour la Conférence et les droits d'inscription seront de 550 dollars EU (ou 450 dollars EU pour les inscriptions avant le 30 juin 2005). Un site web de la Conférence (www.worldcoffeeconference.com) a été mis en place pour que les délégués puissent s'inscrire en ligne. Les préparatifs étaient en cours et des informations sur le programme préliminaire, les hôtels et les autres dispositions figuraient dans le document ICC-93-6. Le Gouvernement et le secteur privé brésiliens mettaient tout en œuvre pour que la Conférence soit réussie et des parrainages étaient recherchés pour assurer l'auto-financement de cette manifestation. Une brochure sur la Conférence, y compris les possibilités de parrainage, a été diffusée à la réunion et la coopération de tous les Membres, pour informer le secteur du café de leur pays de cette manifestation importante et pour identifier des parrains potentiels, serait la bienvenue.

22. Le Conseil a remercié le Gouvernement brésilien pour ses préparatifs minutieux. Il a pris note du document ICC-93-6 et a noté qu'il était important que les Membres s'inscrivent tôt pour obtenir leurs deux places gratuites.

**Point 7 : Rapport du Président du
Comité consultatif du secteur privé (CCSP)**

23. Le Vice-Président du CCSP a présenté le rapport de la réunion du 16 mai 2005 (ultérieurement diffusé sous la référence PSCB No. 67/05). Le CCSP avait examiné le rapport du Directeur exécutif sur le marché du café et avait fait plusieurs observations sur les données, y compris sur les écarts dans les stocks, particulièrement dans le cas des pays consommateurs, auxquelles le Directeur exécutif donnerait suite. Le CCSP avait entendu un rapport sur le programme *Positively Coffee*, le programme pilote de trois ans qui touchait à sa fin. À ce jour, le financement avait été assuré par l'industrie et une contribution des pays producteurs serait appréciée. Une proposition officielle de contribution des pays producteurs au programme serait examinée en septembre 2005. Le Président du Groupe de travail *Positively Coffee* avait demandé une contribution en matière de traduction, à partir de l'anglais, dans les trois autres langues officielles de l'Organisation. En ce qui concernait Les professions de la santé – Programme d'éducation au café, le CCSP avait reçu un rapport sur les activités du programme dans six pays et sur les sujets couverts. Les discussions avaient également porté sur les initiatives concernant la durabilité et les Membres avaient entendu un exposé sur l'état d'avancement des Codes d'usages communs pour la communauté du café, qui étaient toujours en cours d'élaboration. La pertinence de cette initiative pour le commerce et l'industrie des pays consommateurs et des pays producteurs avait été évoquée, de même que la nécessité de tenir compte des règlements anti-trust, des inquiétudes exprimées par les pays producteurs en septembre 2004 et de l'intérêt d'une analyse coûts-avantages. Le CCSP avait noté que la proposition relative à un Fonds mondial pour une caféiculture durable serait examinée par le Comité exécutif. En ce qui concernait les aspects liés à la sécurité alimentaire, il n'y avait rien de nouveau à signaler sur la question de la loi sur le bioterrorisme ou de l'OTA, mais l'UE travaillait sur une consolidation et une harmonisation des limites maximales des résidus des pesticides dans les produits d'origine végétale et animale. Le café serait vraisemblablement inclus dans la liste des produits à réviser. Le CCSP et l'OIC pourraient jouer un rôle important et fournir à l'UE des informations sur les pesticides employés et sur la fréquence de leur emploi. En ce qui concernait l'acrylamide, la question de l'étiquetage était à l'étude par les autorités californiennes. Le CCSP avait également pris note d'un rapport sur le programme d'amélioration de la qualité du café. Il avait été suggéré qu'il serait utile d'examiner la qualité des Robustas par rapport aux normes ISO. En ce qui concernait la question du contrat européen pour le café, le CCSP avait noté que le contrat FCA serait bientôt finalisé et que le texte final serait soumis à l'assemblée générale annuelle de la Fédération européenne du café (FEC) en juin 2005. Malheureusement, cela s'était fait sans l'apport des représentants des producteurs. Le contrat était le résultat d'une harmonisation des contrats en vigueur depuis 1956. En ce qui concernait la suggestion de la création par l'OIC d'un comité des contrats, le contrat étant conclu entre des parties privées et non des gouvernements, il entrait plus dans les attributions du CCSP que dans celles du Comité exécutif. La question serait examinée de nouveau à la prochaine réunion du CCSP lorsque, si tout allait bien, le projet de contrat serait disponible.

Le CCSP avait également entendu un rapport sur la deuxième Conférence mondiale du Café. Les Membres du CCSP avaient été encouragés à y participer et à fournir leurs listes de publipostage de façon que les invitations puissent toucher le public le plus large possible, ainsi qu'à prendre contact avec leurs associations sur la question du parrainage. Enfin, le CCSP avait entendu un exposé sur le site web du Centre international du commerce/CNUCED/OMC sur le Guide du café.

24. Le Conseil a pris note de ce rapport et a noté qu'en réponse à une question sur la révision du Règlement de la CE sur les teneurs maximales en Ochratoxine A, y compris le café vert, avant le 30 juin 2006 au plus tard (comme indiqué dans le document ED-1940/05), la CE fournirait des renseignements complémentaires à la prochaine réunion en septembre 2005.

Point 8 : Rapport du Président du Comité des statistiques

25. Le Président du Comité des statistiques, M. David Hallam, a présenté le rapport de la réunion du Comité du 16 mai 2005. Il avait été réélu au poste de Président pour les deux prochaines années caféières ; toutefois, l'élection du Vice-Président avait été repoussée à la prochaine réunion. M. Manoel Bertone (Brésil) remplacerait M. Jaime Payne en tant qu'un des représentants des pays producteurs. En ce qui concernait le respect du Règlement sur les statistiques, la conformité entière et satisfaisante des Membres exportateurs avait été supérieure à 84% et s'était établie à environ 77% pour les Membres importateurs. La Côte d'Ivoire et la République démocratique du Congo avaient fait quelques progrès pour respecter le Règlement sur les statistiques, mais les résultats de l'Indonésie avaient été moins bons et M. Hallam soulèverait cette question lors d'une mission dans ce pays en juillet 2005. Le Comité avait noté que les Membres devraient être encouragés à faire des progrès pour mieux respecter le Règlement afin d'accroître la transparence du marché qui, à son tour, renforcerait la fiabilité des publications statistiques. Le Comité avait reçu un rapport sur la troisième enquête sur les stocks de café vert. Le Secrétariat avait été informé d'adopter une approche anticipatrice afin de recueillir un meilleur écho auprès des entrepôts sollicités, et qu'il serait utile qu'il se concerte avec la FEC avant d'entreprendre la prochaine enquête afin d'éviter toute répétition inutile d'activité. En ce qui concernait les prix indicatifs de l'OIC, les recommandations du Comité figuraient dans le document WP-Council No.133/05. Le Comité avait examiné des informations sur les exportations de café biologique et des notes informelles sur des principes directeurs sur la définition et la certification du café biologique. L'OIC continuerait de suivre les données sur le café biologique et procéderait à des comparaisons des données des certificats d'origine et de celles publiées par d'autres organisations internationales. Des données avaient été présentées sur les importations de café de luxe soluble pour 2003/04 qui indiquaient une augmentation considérable par rapport à l'année précédente. Il avait été demandé à l'OIC de conduire des travaux à partir des données commerciales d'Eurostat depuis 1995 sur le volume des importations sous les codes pertinents du Système harmonisé. Le Comité avait également reçu un rapport sur la

modernisation du système statistique et avait été informé qu'en regard à la fermeture de la bibliothèque du *Department of Trade and Industry* à Londres en 2006, d'autres sources d'information devraient être consultées pour obtenir des données sur les pays non membres. Enfin, le Comité avait noté que la possibilité d'une assistance aux Membres exportateurs par le biais d'une collaboration avec le ministère du Travail des États-Unis devrait être examinée avec les autorités des États-Unis et qu'il avait demandé au Président de souligner auprès du Conseil l'importance du Comité des statistiques en tant qu'outil essentiel pour accroître la transparence du marché et obtenir à temps des statistiques fiables de la part des pays Membres.

26. Le Conseil a pris note de ce rapport qui a été diffusé ultérieurement sous la référence WP-Statistics No. 90/05. Il a décidé d'approuver la recommandation du Comité des statistiques sur les parts de marché et les coefficients de pondération appliqués pour le calcul des prix de groupe et du prix indicatif composé de l'OIC (document WP-Council No. 133/05) à compter du 1 octobre 2005.

Point 9 : Rapport du Président du Comité de promotion

27. Le Vice-Président du Comité de promotion a déclaré que le Comité s'était réuni le 19 mai 2005. Le Comité avait entendu un rapport sur la réunion du Groupe directeur de la promotion qui avait examiné notamment l'élaboration de projets visant à réactiver les activités de promotion en Chine. Il se félicitait d'annoncer qu'à l'issue de consultations, les Membres exportateurs avaient accepté de débloquer 15 000 dollars EU à partir du Fonds de promotion pour que le Directeur exécutif puisse élaborer une proposition visant à réactiver les activités de promotion en Chine.

28. Le Comité avait également examiné la possibilité d'une participation de l'OIC au Salon international de l'Agriculture de 2006, qui nécessiterait un examen plus approfondi. En ce qui concernait le café et la santé, le Président du Comité de promotion avait suggéré une contribution des Membres producteurs. Les producteurs avaient décidé de l'examiner et feraient rapport en septembre. Enfin, les Membres exportateurs avaient approuvé les comptes du Fonds de promotion et du Fonds spécial. Le Conseil a pris note de ce rapport.

Point 10 : Études et séminaires

Point 10.1 : Études

29. Le Président du Comité exécutif a déclaré que le Comité avait examiné trois propositions d'études. Les propositions entraient dans le cadre PNUE/OIC d'études sur le café, l'environnement et le commerce international, en tant qu'approche concrète d'aide aux Membres à mieux maîtriser ces sujets (document EB-3723/99). La proposition d'étude des questions écologiques liées à la chaîne du café dans un contexte de libéralisation du

commerce, par le biais d'une approche axée sur le cycle de vie (document WP-Board No. 974/05) avait été soumise par *EDE Consulting* et avait pour objectif de recenser les effets positifs et négatifs sur l'environnement de toutes les activités mises en jeu dans le cycle de vie du café et de fournir des orientations et des recommandations à l'intention de tous les intervenants de la chaîne du café qui souhaiteraient appliquer cette méthode d'analyse. Si elle était approuvée par le Conseil, cette proposition serait soumise par l'OIC et *EDE Consulting* à des bailleurs de fonds appropriés.

30. La proposition d'étude de l'impact écologique et de l'utilisation efficace des ressources naturelles figurant dans le document WP-Board No. 973/05 avait été soumise par le *Natural Resources Institute* (NRI). Le document contenait un cadre de référence pour élaborer une étude sur les liens entre le commerce international, l'environnement et les questions socio-économiques dans le but de comparer l'impact écologique et l'utilisation efficace des ressources naturelles du café et d'autres cultures dans le secteur agro-industriel. La proposition avait initialement été soumise au Comité exécutif en septembre 2002. Si le Comité recommandait au Conseil de l'approuver, elle serait soumise par l'OIC et le NRI à des bailleurs de fonds appropriés et l'OIC pourrait faire une contribution de contrepartie à l'étude.

31. La troisième proposition d'étude de l'impact du Protocole de Kyoto sur le commerce du café et la qualité de l'environnement par rapport au cycle de vie du café figurait dans le document WP-Board No. 972/05. Elle faisait partie de la quatrième étude portant sur les réglementations et accords multilatéraux en vigueur et avait pour objectif de fournir un aperçu des règles, procédures et critères du Mécanisme pour un développement propre et du marché des permis d'émissions de gaz à effet de serre, élaborés dans le cadre du Protocole de Kyoto. Elle avait été présentée au Comité exécutif en septembre 2003 et serait élaborée par *EcoSecurities Ltd*. Si le Conseil l'approuvait, elle serait soumise au FCPB pour financement dans le cadre de sa procédure rapide. Le Comité avait noté que les trois propositions d'études seraient examinées de nouveau à la prochaine réunion, après que les Membres les aient étudiées plus en profondeur.

32. Le Conseil a pris note de ce rapport.

Point 10.2 : Séminaire sur le café génétiquement modifié

33. Le Chef des opérations a déclaré que le Séminaire sur le café génétiquement modifié qui avait eu lieu le 17 mai 2005 faisait partie du plan d'action de six ans de l'OIC dans le cadre de l'Accord de 2001. Bien qu'aucun café génétiquement modifié ne soit actuellement disponible sur le marché, les recherches se poursuivaient et le Séminaire avait eu pour objectif de faciliter l'analyse et l'examen de cette question. Le Séminaire avait été présidé par M. Ezzedine Boutrif, Chef du Service de la qualité des aliments et des normes alimentaires de la FAO, et était un exemple pratique de la coopération avec la FAO dans le cadre du

Protocole de coopération récemment signé. Dix experts, dont des instituts de recherche, des scientifiques, l'industrie biotechnologique, des ONG et des pays producteurs se sont exprimés sur divers sujets dans l'objectif d'informer les Membres sur les différents aspects du café génétiquement modifié et de leur faire partager leurs expériences. Plus de 100 délégués étaient présents et le texte des exposés des orateurs sera distribué aux Membres sous la forme d'un cédérom. Le Conseil a pris note de ce rapport et a noté la demande faite aux Membres de diffuser ce cédérom aux organisations intéressées de leurs pays.

Point 11 : Initiatives concernant la durabilité

34. Le Président du Comité exécutif a déclaré que le Comité avait entendu un rapport de situation sur les Codes d'usages communs pour la communauté du café (4C) (document PSCB No. 65/05) et avait pris note d'une communication de l'Association des cafés haut de gamme de l'Afrique orientale sur la durabilité (document EB-3889/05). Il avait examiné deux propositions relatives à des initiatives sur la durabilité. La première proposition, intitulée "Appui à la mise en place du Fonds mondial pour une caféiculture durable", figurait dans le document WP-Board No. 966/05. Le Comité avait noté que le principe du Fonds avait été approuvé par plusieurs Membres et associations du CCSP et que la proposition avait été transmise au Comité virtuel de présélection pour observations. À l'issue de débats sur cette proposition au cours desquels des Membres avaient indiqué qu'ils avaient besoin d'informations et de temps complémentaires pour l'analyser, le Comité avait noté que la proposition serait examinée à sa prochaine réunion en septembre 2005.

35. En ce qui concernait la deuxième initiative, intitulée "Proposition préliminaire d'analyse coûts-avantages des normes courantes de durabilité appliquées dans le secteur du café", qui figurait dans le document WP-Board No. 970/05 et avait été soumise par l'Institut international du développement durable (IISD), le Comité avait noté que la proposition portait sur des activités de référencement et d'analyse préliminaire des coûts-avantages des principaux régimes de normes appliqués dans le secteur du café. À l'issue de discussions préliminaires, le Comité avait noté que la proposition serait examinée à sa prochaine réunion en septembre 2005.

36. Le Président du Comité exécutif a déclaré qu'en dehors de ces deux initiatives, un projet de résolution sur la durabilité avait été diffusé par les pays producteurs dans l'objectif de faciliter des discussions constructives axées sur la durabilité et de parvenir à une entente commune. Le projet de résolution demandait au Secrétariat de consulter les Membres producteurs au sujet de la durabilité et des mesures qui pourraient favoriser la durabilité de l'économie caféière, y compris les "pratiques optimales" en place, et, sur la base de ces consultations, de faire rapport sur les aspects pertinents de la durabilité et sur les moyens et méthodes de promouvoir la durabilité de l'économie caféière, en portant une attention particulière à un ensemble d'aspects : augmentation de l'aide au développement, qui permettrait d'améliorer les systèmes de production des pays producteurs de café ; transfert de

technologie, dans le but d'adopter des techniques de production plus efficaces ; amélioration de l'accès aux marchés des pays développés, accompagnée d'une baisse des entraves au commerce qui affectaient essentiellement les produits à plus grande valeur ajoutée ; réduction des déséquilibres entre les prix perçus par les producteurs de café vert et ceux perçus par les agents à d'autres étapes de la production ; mesures visant à attirer les investissements vers la modernisation technologique du secteur du café des pays en développement ; principes politiques de durabilité dans la production du café ; impact et coût de l'adoption de "pratiques optimales" de production du café. Au cours des débats sur ce point les pays consommateurs avaient indiqué qu'ils étaient disposés à examiner cette question mais qu'il pourrait être plus simple de demander au Directeur exécutif de faire suite aux inquiétudes des producteurs et d'indiquer les implications financières éventuelles. Enfin, le Président a déclaré que le Comité avait noté que les Membres producteurs feraient une déclaration au Conseil sur les Codes d'usages communs.

37. Le Conseil a pris note de ce rapport et a noté la suggestion que, la Proposition préliminaire d'analyse coûts-avantages des normes courantes de durabilité appliquées dans le secteur du café devant être soumise au FCPB pour financement dans le cadre de sa procédure rapide, il serait plus approprié de la faire figurer sous le point relatif aux projets de mise en valeur du café.

38. Au cours des débats sur ce point, l'importance de la viabilité économique pour les caféiculteurs a été évoquée. Le projet de résolution sur la durabilité avait été élaboré dans l'objectif de faciliter des discussions constructives et les Membres exportateurs se félicitaient de la volonté du Directeur exécutif de les consulter sur cette question. Un Membre importateur important a fait valoir qu'il serait utile que le Directeur exécutif consulte tous les Membres.

39. Le Conseil a noté qu'à la demande des Membres, le Directeur exécutif consulterait tous les Membres sur la durabilité et ferait rapport sur le résultat de ces consultations à la prochaine réunion.

40. Les Membres exportateurs ont ensuite fait une déclaration sur les Codes d'usages communs pour la communauté du café dont le texte a été diffusé à la réunion sous la référence ICC-93-7.

41. Au cours des débats sur ce point, un Membre exportateur a noté qu'il était prématuré de prendre une décision définitive sur les Codes alors que des éléments clés devaient encore être finalisés. L'OIC était l'instance appropriée pour de telles discussions, conformément à l'Article 39 de l'Accord de 2001. Un autre Membre producteur a évoqué les coûts d'une application des Codes pour les producteurs, qui ne devraient pas être examinés plus avant par les Membres à l'heure actuelle.

42. Les observations des Membres de la CE portaient sur le fait que le programme était une initiative du secteur privé et n'était pas encore finalisé. L'OIC était l'instance appropriée pour examiner les questions liées au café et les initiatives concernant la durabilité, y compris les Codes, et les Membres devaient être informés des progrès faits. Les Codes avaient été lancés pendant la crise du café pour tenter de la résoudre et avaient été élaborés en étroite consultation avec les parties prenantes de la chaîne du café, y compris les représentants de 17 pays producteurs au sein du Comité directeur. Des organisations de petits exploitants d'Amérique latine y avaient participé et bien qu'il n'ait pas été possible d'identifier de telles organisations en Afrique et en Asie, les avis de ces régions étaient pris en considération. La deuxième phase avait commencé en janvier 2005 avec la mise à l'essai du projet de Codes et le recueil des réactions. Selon Mme Uschi Eid, les Codes étaient un document qui devait être élaboré et amélioré par le biais d'un processus évolutif. Ils ne fonctionneraient pas si leur application ne présentait aucun avantage ou bénéfice pour les Producteurs ou les Consommateurs. L'intégration des Codes dans l'étude proposée de l'IISD sur l'analyse coûts-avantages de la durabilité pourrait être judicieuse. Il s'agissait d'une initiative que le secteur privé pouvait choisir d'appliquer ou non, et les Membres de l'OIC étaient invités à contribuer à son renforcement afin d'assurer qu'elle bénéficierait aux Producteurs et aux Consommateurs.

43. Le Directeur exécutif a noté que les Codes avaient été élaborés en dehors de l'OIC. L'OIC avait suivi leur évolution en tant qu'observateur et avait été présente en cette qualité à plusieurs réunions et avait tenu les Membres informés. Comme demandé précédemment, l'OIC analyserait les questions liées à la durabilité à la lumière des consultations avec les Membres. Il a suggéré que si les 4C souhaitaient présenter aux Membres le résultat de leurs travaux lorsque ceux-ci seront terminés, les Membres pourraient prendre une décision sur cette demande dans le cadre des consultations sur la durabilité.

44. Le Conseil a noté que les Membres exportateurs étaient fermement convaincus que les 4C ne devaient plus être examinés par l'OIC au stade actuel, même si plusieurs pays producteurs étaient en faveur de la poursuite des discussions. Les Codes étaient une initiative du secteur privé, élaborée par consensus de ses parties prenantes et présentée à l'OIC aux fins de discussion et d'observations et non d'approbation officielle. Une possibilité serait de les intégrer dans la proposition de l'IISD évoquée précédemment. Lorsque les Codes seront finalisés, si les Membres étaient d'accord, le Secrétariat des 4C pourrait avoir la possibilité de présenter ses conclusions sans que l'OIC soit officiellement engagée.

45. Les Membres exportateurs ont répété que cela ne serait pas acceptable et qu'ils attendaient le résultat des consultations des Membres sur la durabilité.

46. Le Conseil a noté que le Directeur exécutif consulterait les Membres sur la durabilité et ferait rapport sur le résultat de ces consultations à la prochaine réunion.

Point 12 : Politiques internationales en matière de produits de base

Point 12.1 : Objectifs du Millénaire pour le développement

47. M. Richard Jolly, Président de l'Association britannique pour les Nations Unies, a fait un exposé sur les objectifs du Millénaire pour le développement. La publication des Nations Unies "Investir dans le développement" a été diffusée à la réunion. Le texte de l'exposé de M. Richard Jolly peut être obtenu sur demande auprès du Secrétariat.

48. Au cours des débats sur ce point, la nécessité pour les Nations Unies de faire suite aux recommandations de la Commission pour l'Afrique a été évoquée dans la mesure où cet organe serait dissout après le Sommet du G8 en juillet 2005. La diversification était proposée comme solution au déséquilibre entre l'offre et la demande mais, pour qu'elle soit une solution viable, les subventions agricoles qui dénaturaient le marché devaient être supprimées. En ce qui concernait les perspectives pessimistes pour l'Afrique subsaharienne d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, le Conseil a noté que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies avait créé un groupe de haut niveau et que l'initiative du NEPAD était également mise en œuvre. La croissance économique était importante mais, dans le passé, des pays sans croissance économique avaient fait des progrès dans des domaines comme la santé et la mortalité infantile. Avec un soutien national et international, des progrès pouvaient être faits.

49. Le Conseil a remercié M. Richard Jolly pour son rapport instructif. Il a noté le rôle de l'Accord de 2001 en tant qu'instrument de coopération internationale qui contribuait à réduire la pauvreté et à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et il s'est félicité de la poursuite de la coopération avec les Nations Unies pour élaborer un partenariat global destiné à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Point 12.2 : Plan d'action de l'UE en faveur des produits de base agricoles

50. Le Conseil a noté que le Plan d'action de l'UE en faveur des produits de base agricoles avait été présenté au Conseil en mai 2004 (document ED-1909/04 et Add. 1). On espérait que le Plan apporterait une contribution positive à la lutte contre la pauvreté. L'UE en était au stade de l'élaboration des moyens d'application du plan et de la définition des responsabilités dans les différents domaines et espérait que cette étape serait parachevée avant la fin de l'année. En parallèle, le travail des organisations de produits de base pour relever les défis futurs serait examiné, soit dans le cadre d'une étude générale soit individuellement.

Point 13 : Politiques nationales en matière de café

51. Le Conseil a noté que les Membres n'avaient communiqué à cette session aucune demande de rapport sur les politiques nationales en matière de café.

Point 14 : Questions financières et administratives

52. Le Président du Comité exécutif a déclaré que le Président du Comité des finances avait fait rapport sur la réunion du Comité des finances du 16 mai 2005 (ultérieurement diffusé sous la référence WP-Finance No. 22/05), y compris l'état des finances figurant dans le document WP-Finance No. 20/05. Le Comité exécutif avait pris note de ce rapport qui indiquait que l'Organisation respectait le cadre du budget de l'exercice et que sa situation financière était saine. En ce qui concernait le Fonds de réserve, le Secrétariat préparerait un document sur la situation à la fin de 2003/04 et au 30 avril 2005. Le Comité exécutif avait également noté que les États-Unis souhaitaient participer au Comité des finances. Le Directeur exécutif avait fait un rapport détaillé sur les locaux du 22 Berners Street, dont le bail avait été signé la semaine précédente. Conformément aux instructions données par le Conseil en janvier 2005, il avait poursuivi les négociations avec le propriétaire en l'absence d'une offre autre que Londres et dans l'objectif de donner le temps à l'Union européenne d'examiner la question plus avant. La communication de l'Union européenne sur cette question avait été diffusée aux Membres au début du mois de mars (document ED-1942/05). Les principaux éléments du bail étaient : inclusion d'une clause de résiliation à la fin de la sixième année, en mars 2011, pour laquelle un montant de 800 000 livres sterling avait finalement été décidé à titre de compensation du propriétaire au cas où l'Organisation déciderait d'exercer ce droit ; durée de 12 ans à compter d'avril 2005 ; loyer annuel de 500 000 livres sterling pour le rez-de-chaussée, le premier et le deuxième étages avec révision du loyer à la fin de la sixième année ; huit places de garage pour un coût annuel total de 24 000 livres sterling, soit la moitié du nombre de places occupées par l'Organisation jusqu'à ce jour. L'OIC pouvait sous-louer une partie des locaux ou transférer le bail dans sa totalité. L'Organisation renonçait également à la responsabilité de la gestion du bâtiment en échange de charges locatives versées au propriétaire. L'Organisation pourrait ainsi faire l'économie de deux postes. Le propriétaire et l'OIC engageraient un programme de rénovation et de modernisation des parties communes, des installations de conférence et des bureaux. Le Comité exécutif avait également examiné le document WP-Finance No. 19/05 dans lequel figurait le projet de budget administratif pour 2004/05, qui serait examiné en profondeur par le Comité des finances en juillet 2005. Le Comité exécutif avait demandé au Secrétariat de fournir une analyse des écarts éventuels entre une communication soumise en janvier 2005 sur les effets hypothétiques des diverses options relatives aux locaux et le budget proposé, ainsi que d'examiner le niveau approprié du Fonds de réserve avec les Membres. Le Conseil a pris note de ce rapport.

Point 15 : Questions diverses

Contacts

53. Les Membres producteurs et consommateurs ont été invités à communiquer à leurs porte-parole respectifs des points de contact pour leurs pays de façon à faciliter les communications avec les représentants avant les prochaines réunions, et à fournir ces renseignements au Secrétariat, le cas échéant.

États-Unis d'Amérique

54. Sur une question de procédure générale, le Conseil a noté que l'avis des États-Unis au sein des organes de l'OIC serait exprimé directement par le délégué de ce pays.

Point 16 : Prochaines réunions

55. Le Conseil a pris note du document EB-3887/05 dans lequel figuraient les dates des réunions en 2005/06 et 2006/07.

56. Le Conseil a noté qu'à l'invitation du Gouvernement brésilien, la prochaine session du Conseil aurait lieu du 26 au 29 septembre 2005 à Salvador (Brésil), après la 2^e Conférence mondiale du Café du 23 au 25 septembre, et a invité tous les Membres à s'inscrire le plus rapidement possible à la 2^e Conférence mondiale du Café.



International Coffee Organization
Organización Internacional del Café
Organização Internacional do Café
Organisation Internationale du Café

ICC Résolution No. 421

18 mai 2005
Original : anglais

F

Conseil international du Café
Quatre-vingt-treizième session
18 – 20 mai 2005
Londres, Angleterre

Résolution numéro 421

APPROUVEE A LA PREMIERE SEANCE PLENIERE
LE 18 MAI 2005

Accord international de 2001 sur le Café

Prorogation du délai nécessaire au dépôt des instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion

LE CONSEIL INTERNATIONAL DU CAFÉ

CONSIDÉRANT :

Que l'Article 44 de l'Accord stipule que le Conseil peut accorder des prorogations de délai pour le dépôt des instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation aux gouvernements signataires de l'Accord de 2001 ;

Que, en vertu du paragraphe 1 de la Résolution numéro 418, le délai prévu pour le dépôt des instruments de ratification, d'acceptation, ou d'approbation a été prolongé une nouvelle fois jusqu'au 31 mai 2005 ;

Que, aux termes du paragraphe 1 de la Résolution numéro 404, tout pays ayant le droit de signer l'Accord international de 2001 sur le Café peut faire adhésion à cet Accord jusqu'au 31 mai 2002 compris, ou jusqu'à toute date ultérieure fixée par le Conseil, aux mêmes conditions que celles auxquelles il aurait pu ratifier, accepter ou approuver l'Accord, ou s'engager à l'appliquer provisoirement, conformément à ses lois et règlements ;

Que, en vertu des dispositions du paragraphe 2 de la Résolution numéro 418, le délai prévu pour le dépôt des instruments d'adhésion dans les conditions fixées par la Résolution numéro 404 a été une nouvelle fois prorogé jusqu'au 31 mai 2005 ; et

Qu'un certain nombre de gouvernements ont indiqué qu'ils ont besoin d'un délai supplémentaire pour compléter les procédures internes prévues par leurs constitutions afin de leur permettre de déposer les instruments requis,

DÉCIDE :

1. De proroger du 31 mai 2005 au 31 mai 2006 le délai prévu pour le dépôt des instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation de l'Accord international de 2001 sur le Café auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, conformément aux dispositions de l'Article 44 de l'Accord et du paragraphe 1 des Résolutions numéros 410, 412, 414 et 418.
2. De proroger du 31 mai 2005 au 31 mai 2006 le délai prévu pour le dépôt des instruments d'adhésion à l'Accord conformément aux dispositions de l'Article 46 de l'Accord, du paragraphe 1 de la Résolution numéro 404 et du paragraphe 2 des Résolutions numéros 410, 412, 414 et 418.
3. De demander au Directeur exécutif de transmettre la présente Résolution au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.



Organización Internacional del Café
Organização Internacional do Café
Organisation Internationale du Café

ICC Résolution No. 422

18 mai 2005
Original : anglais

F

Conseil international du Café
Quatre-vingt-treizième session
18 – 20 mai 2005
Londres, Angleterre

Résolution numéro 422

APPROUVEE A LA PREMIERE SEANCE PLENIERE,
LE 18 MAI 2005

Accord international de 2001 sur le Café

Prorogation du délai pendant lequel les gouvernements qui appliquent l'Accord international de 2001 sur le Café à titre provisoire peuvent déposer un instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation

LE CONSEIL INTERNATIONAL DU CAFÉ

CONSIDÉRANT :

Que le paragraphe 2) de l'Article 45 de l'Accord prévoit :

- a) Qu'un gouvernement qui s'engage à appliquer l'Accord provisoirement, conformément à ses lois et règlements, en attendant de déposer un instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation est considéré comme provisoirement Partie à cet Accord jusqu'à celle des deux dates qui sera la plus proche : celle du dépôt de son instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation ou le 30 juin 2002 inclusivement ; et
- b) Que le Conseil peut accorder une prorogation du délai pendant lequel un gouvernement qui applique provisoirement l'Accord peut déposer un instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation ;

Que, aux termes du paragraphe 1 de la Résolution numéro 419, le délai prescrit pour le dépôt des instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation par les gouvernements qui appliquent provisoirement l'Accord international de 2001 sur le Café a été prorogé jusqu'au 31 mai 2005 ; et

Que la Belgique/Luxembourg et le Ghana, Parties Contractantes qui appliquent l'Accord à titre provisoire, ont indiqué qu'il était possible qu'elles manquent du temps nécessaire pour déposer leurs instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation,

DÉCIDE :

1. De proroger jusqu'au 31 mai 2006 le délai pendant lequel les gouvernements qui appliquent provisoirement l'Accord international de 2001 sur le Café peuvent déposer un instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation.
2. De prier le Directeur exécutif de transmettre la présente Résolution au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.